



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 17 mai 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2021-05-144)

**Suivi de la résolution - Votes lors de la séance d'agglomération -
conseiller L. Blancquaert**

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Blancquaert****

Attendu que le maire Pierre Brodeur n'a pas respecté la résolution intitulé « votes lors des séances du conseil d'agglomération » adopté lors de la séance publique du mois d'avril 2021 stipulant qu'il devait lire ladite résolution lors de la prochaine séance du conseil d'agglomération;

Attendu que ce comportement est inadéquat et ne respecte pas la volonté du conseil municipal de Saint-Lambert tel que formellement exprimé par une résolution votée démocratiquement;

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

Il est révolu de publier ladite résolution sur le site web de la Ville de Saint-Lambert et que cette dernière diffuse un communiqué de presse afin que tous les citoyens en soient informés et rassurés quant aux intentions de leurs conseillers municipaux de respecter les principes fondamentaux de la démocratie municipale qu'assurent les articles 61 et 62 de la LECCMCA;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ